

Tableau n° 18

Les poussières d'amiante

Date de création : 04 Avril 1974 ; N° JORT : 25/1974

Date de la dernière mise à jour : 29 Mars 2018 ; N° JORT : 40/2018

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>A. <u>Asbestose</u> fibrose pulmonaire diagnostiquée sur des signes radiologiques spécifiques, qu'il y ait ou non des modifications des explorations fonctionnelles respiratoires. Complications : insuffisance respiratoire aigue, insuffisance ventriculaire droite.</p> <p>B. <u>Lésions pleurales bénignes</u> : avec ou sans modification des explorations fonctionnelles respiratoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pleurésie exsudative. - Epaissements pleuraux avec ou sans irrégularités diaphragmatiques. - Plaques pleurales plus ou moins calcifiées bilatérales, pariétales, diaphragmatiques ou médiastinales. Plaques péricardiques. 	<p>20 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 2 ans</p>	<p style="text-align: center;">LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX</p> <p>Travaux exposant à l'inhalation de poussières d'amiante, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extraction, manipulation et traitement de minerais et roches amiantifères. - Manipulation et utilisation de l'amiante brut dans les opérations de fabrication suivantes : amiante-ciment, amiante-plastique, amiante-textile, amiante-caoutchouc, carton, papier et feutre d'amiante, enduit, feuilles et joints en amiante, garniture de friction contenant de l'amiante, produits moulés et isolants à base d'amiante. - Travaux de cardage, filage, tissage d'amiante et confection de produits contenant de l'amiante. - Application, destruction et élimination de produits à base d'amiante : Amiante projeté, calorifugeage au moyen de produits d'amiante, démolition d'appareils et de matériaux contenant de l'amiante, déflocage. - Travaux d'équipement, d'entretien ou de maintenance, effectués sur des matériels ou dans des locaux et/ou annexes revêtus ou contenant des matériaux à base d'amiante-conduite de four. - Travaux nécessitant le port habituel de vêtement contenant de l'amiante.
<p>C. <u>Mésothéliome malin primitif</u> de la plèvre, du péricarde ou du péritoine.</p>	<p>40 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 2 ans</p>	<p style="text-align: center;">LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux directement associés à la production des matériaux contenant de l'amiante. - Travaux nécessitant l'utilisation
<p>D. <u>Autres tumeurs pleurales primitives.</u></p>	<p>40 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 2 ans</p>	<p style="text-align: center;">LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux directement associés à la production des matériaux contenant de l'amiante. - Travaux nécessitant l'utilisation
<p>E. <u>Cancer broncho-pulmonaire primitif.</u></p>	<p>40 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 2 ans</p>	<p style="text-align: center;">LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux directement associés à la production des matériaux contenant de l'amiante. - Travaux nécessitant l'utilisation

F. Cancer du larynx.

40 ans
sous réserve
d'une durée
minimale
d'exposition
de 2 ans.

d'amiante en vrac.

- Travaux d'isolation utilisant des matériaux contenant de l'amiante.
- Travaux de retrait d'amiante.
- Travaux de pose et de dépose de matériaux isolants à base d'amiante.

- Travaux de construction et de réparation navale.

- Travaux d'usinage, de découpe et de ponçage de matériaux contenant de l'amiante.

- Fabrication de matériels de friction contenant de l'amiante.

- Travaux d'entretien, de maintenance et de démolition effectués sur des équipements contenant des matériaux à base d'amiante.
